

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

TRANSITION | QUALIFICATION

# CESS2023

## FRANÇAIS

### GUIDE DE PASSATION



# Table des matières

|                                                                   |          |
|-------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>INTRODUCTION.....</b>                                          | <b>3</b> |
| <b>MODALITES DE PASSATION.....</b>                                | <b>5</b> |
| Description de l'épreuve.....                                     | 5        |
| Description des documents.....                                    | 6        |
| Confidentialité .....                                             | 6        |
| Passation de l'épreuve.....                                       | 7        |
| 4.1 Ouverture des paquets d'épreuves .....                        | 7        |
| 4.2 Déroulement.....                                              | 7        |
| 4.3 Adaptations.....                                              | 8        |
| 4.4 Élèves primo-arrivants .....                                  | 8        |
| Correction et encodage des résultats.....                         | 8        |
| Modalités de réussite .....                                       | 8        |
| Retours qualitatifs sur l'épreuve .....                           | 9        |
| Contacts utiles .....                                             | 10       |
| Annexe 1 : grille d'évaluation de l'épreuve de transition .....   | 11       |
| Annexe 2 : grille d'évaluation de l'épreuve de qualification..... | 12       |

# Introduction

Les épreuves externes communes au terme de la dernière année de l'enseignement secondaire (CESS) évaluent la maîtrise d'une partie des compétences décrites dans les référentiels de compétences terminales, dans deux disciplines – le français et l'histoire – dans l'enseignement de transition et dans une discipline – le français – dans l'enseignement de qualification.

Elles sont obligatoires dans toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Leur mise en place répond à la **nécessité d'évaluer et de certifier les élèves sur une même base**. Elles ont donc lieu simultanément dans toutes les classes, selon des modalités communes à tous les établissements. Les consignes, les modalités de passation et les critères de correction sont communs à tous les élèves. Dans chaque école, le respect de ces conditions est placé sous la responsabilité de la direction<sup>1</sup>, des enseignantes et des enseignants<sup>2</sup>.

L'épreuve de français se déroulera dans toutes les écoles la matinée du **lundi 26 juin 2023**.

La participation à l'épreuve externe commune est obligatoire pour les élèves inscrits en :

- 6<sup>e</sup> année de l'enseignement général ou en 6<sup>e</sup> année de l'enseignement technique ou artistique de transition dans l'enseignement ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé de forme 4 ;
- 6<sup>e</sup> année de l'enseignement technique ou artistique de qualification et 7<sup>e</sup> année de l'enseignement professionnel dans l'enseignement ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé de forme 4.

**L'épreuve de transition** est destinée aux élèves de l'enseignement général et de l'enseignement technique et artistique de transition.

**L'épreuve de qualification** est destinée aux élèves de 6<sup>e</sup> année de l'enseignement technique et artistique de qualification et de 7<sup>e</sup> année de l'enseignement professionnel.

Ce **guide de passation** contient toutes les informations nécessaires à la préparation et au bon déroulement de la passation proprement dite de l'épreuve. Il doit être distribué aux enseignants concernés dès sa réception le **lundi 19 juin 2023** sur la plateforme sécurisée accessible à la direction. Comme tous les documents liés à l'épreuve externe commune (voir *infra*, point 4), ce dossier est soumis à la confidentialité jusqu'à la fin de la passation de l'épreuve.

Les indications précises relatives à la correction des copies, à l'encodage et à la transmission des résultats font quant à elles partie du **guide de correction**, qui sera disponible sur la plateforme sécurisée accessible aux directions, à l'issue de la passation de l'épreuve, à midi.

---

<sup>1</sup> Dans ce guide, « la direction » désigne également la personne mandatée par la direction dans le réseau organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement ou par le pouvoir organisateur dans l'enseignement subventionné par la Communauté française.

<sup>2</sup> Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

L'épreuve a été élaborée par un groupe de travail désigné par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et composé de :

- M. Stéphane ADAM, inspecteur général de l'enseignement secondaire et président du groupe ;
- M. Jean-François DELESTRAIT, inspecteur ;
- Mme Julie DE RAAD, professeure ;
- M. Xavier DESSAUCY, professeur ;
- M. Vincent GERARDY, inspecteur et vice-président du groupe ;
- Mme Amélie GILRON, professeure ;
- Mme Françoise GOFFIN, inspectrice et vice-présidente du groupe jusqu'en mars 2023 ;
- Mme Nancy HEGGERMONT, inspectrice ;
- Mme Marjolaine MALENGREAU, professeure ;
- Mme Laurence MOULART, conseillère au soutien et à l'accompagnement ;
- Mme Sabine RAZÉE, conseillère au soutien et à l'accompagnement ;
- Mme Catherine SMITS, attachée, Direction générale du Pilotage du Système éducatif ;
- Mme Christine VANDERHAEGHE, conseillère au soutien et à l'accompagnement ;
- Mme Sylvie VANHECKE, conseillère au soutien et à l'accompagnement.

# Modalités de passation

## DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

Les épreuves du CESS français dispensées dans l'enseignement de transition et dans l'enseignement de qualification ne prétendent pas à l'exhaustivité en matière d'évaluation des compétences.

L'épreuve destinée aux élèves de la section de **transition** (6G, 6AT, 6TT) évaluera les compétences « naviguer dans un corpus de documents », « sélectionner des informations adéquates » (UAA1) et « réagir et prendre position par écrit » (UAA3), à partir de la production d'un avis argumenté en réaction à une ou plusieurs opinion(s) (rédaction d'une lettre ouverte), conformément au référentiel *Compétences terminales et savoirs requis en français - humanités générales et technologiques* (2018).

Dans le cadre de cette épreuve, la lettre ouverte se définit comme un texte argumenté publié dans un média en réaction à des propos diffusés. Elle s'adresse à leur auteur ou à leur autrice en vue de défendre une opinion personnelle relative à ces propos. L'élève réagit à une ou plusieurs opinion(s) formulée(s) dans un des documents. Il reformule cette (ces) opinion(s) (en introduction ou au fil de l'argumentation), défend une thèse, propose une argumentation personnelle et conclut.

Comme annoncé dans la circulaire 8859 du 6 mars 2023, par rapport à l'épreuve de juin 2022, l'épreuve de juin 2023 comporte la modification suivante : après avoir lu un ensemble de documents portant sur une même thématique énoncée dans la consigne, l'élève réagit à un texte imposé (et non plus au texte de son choix). Cependant, comme en 2022, l'élève détermine lui-même l'opinion (ou les opinions) à laquelle (auxquelles) il choisit de réagir. Le correcteur s'assurera que cette opinion (ou ces opinions) est (sont) en lien avec la thématique des documents. Quant à la grille d'évaluation, elle a été légèrement modifiée par rapport à celle de 2022.

L'épreuve destinée aux élèves de la section de **qualification** (6TQ, 6AQ, 7P) évaluera les compétences « naviguer dans plusieurs textes », « sélectionner des informations adéquates » (UAA1) et « réagir et prendre position » (UAA3), à partir de la production d'un avis argumenté en réaction à une ou plusieurs opinion(s) (rédaction d'un courrier de lecteur), conformément au référentiel *Compétences terminales et savoirs requis en français - humanités professionnelles et techniques* (2014).

Dans le cadre de cette épreuve, le courrier de lecteur se définit comme un avis argumenté adressé au lectorat d'un média en réaction à une opinion publiée. L'élève réagit à une ou plusieurs opinions formulée(s) dans un des documents. Il reformule cette (ces) opinion(s) (en introduction ou au fil de l'argumentation), défend une thèse, propose une argumentation personnelle et conclut.

Comme annoncé dans la circulaire 8859 du 6 mars 2023, par rapport à l'épreuve de juin 2022, l'épreuve de juin 2023 comporte la modification suivante : l'élève est invité à réagir à une phrase mise en exergue dans la consigne, présentée sous forme de question (il ne doit donc pas sélectionner lui-même l'opinion à laquelle il réagit). Quant à la grille d'évaluation, elle a été légèrement modifiée par rapport à celle de 2022.

## DESCRIPTION DES DOCUMENTS

Dans sa version standard, l'épreuve comporte un seul livret intitulé *Documents et consigne*.

Dans ses versions adaptées V1 et V2, l'épreuve comporte deux livrets intitulés *Consigne* et *Portefeuille de documents*.

Les livrets sont distribués aux écoles emballés dans des paquets scellés sous plastique.

Chaque paquet contient :

- **pour la version standard :**
  - 10 exemplaires du livret *Documents et consigne*.
- **pour les versions adaptées V1 et V2 :**
  - 1 exemplaire du livret *Consigne* ;
  - 1 exemplaire du livret *Portefeuille de documents*.

Le *Guide de correction* de l'épreuve sera, quant à lui, disponible via la plateforme sécurisée accessible aux directions le **26 juin 2023 dès 12h**.

## CONFIDENTIALITE

Les épreuves externes certificatives et les documents qui les concernent sont **confidentiels**.

La direction prendra les dispositions nécessaires afin que les épreuves ne soient en aucun cas diffusées, ni à l'équipe éducative, ni aux élèves avant le jour de la passation. Ainsi, les colis scellés contenant les paquets d'épreuves ne seront pas ouverts avant le jour de l'épreuve, 07h00 du matin.

### **Secret professionnel et confidentialité**

Pour rappel, les membres du personnel de l'enseignement sont soumis au secret professionnel lorsqu'ils prennent connaissance d'informations qui ont un caractère secret, comme l'énoncé d'un examen avant sa passation, qui plus est lorsque l'examen est fourni dans un emballage scellé avec des instructions d'ouverture précises.

Toute divulgation du contenu des épreuves pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires, en respect des procédures prévues par les statuts et lois. Cette divulgation est également soumise aux peines prévues à l'article 458 du Code pénal.

Les membres du personnel qui ne sont pas enseignants (puériculteurs, agents de maitrise, ouvriers, bénévoles...) sont soumis au même devoir de confidentialité quant au contenu des épreuves externes certificatives.

### **Bris des scellés**

Toute personne, qu'elle soit membre du personnel de l'enseignement, élève, parent ou fournisseur, qui briserait les scellés ou l'emballage des paquets d'épreuves certificatives, est soumise aux peines prévues par l'article 460 du Code pénal.

### **En cas de problème**

Si vous constatez le moindre problème de sécurité dans la procédure de distribution, de passation ou de correction, veuillez prévenir immédiatement l'Administration à l'adresse : [evaluations.externes@cfwb.be](mailto:evaluations.externes@cfwb.be).

**L'Inspection mènera quotidiennement, jusqu'à la fin de la session, des missions de contrôle des conditions d'ouverture des paquets et de la régularité de la passation des épreuves.**

## **PASSATION DE L'ÉPREUVE**

### **4.1 Ouverture des paquets d'épreuves**

Le **lundi 26 juin 2023**, au plus tôt à 7 heures, la direction déchire le film plastique des paquets correspondant au jour de passation et télécharge les documents nécessaires sur EVAEXT. Elle répartit ensuite les documents entre les enseignants ou personnes responsables de la passation.

### **4.2 Déroulement**

Le local de passation doit impérativement être neutre. La direction veillera à ce que les supports, affiches, panneaux susceptibles d'aider les élèves à répondre aux questions de l'épreuve soient préalablement enlevés.

La surveillance de la passation est placée sous la responsabilité de la direction.

#### **Installation des élèves et distribution des documents**

Les élèves sont installés dans un local de passation adapté.

Ils ont à leur disposition dictionnaire(s), grammaire(s) et feuilles de brouillon. Les élèves peuvent également disposer d'un casque antibruit et de feutres fluorescents.

L'épreuve débute entre 08h15 et 08h45, selon les dispositions pratiques fixées par la direction. Le temps prévu pour l'épreuve est de quatre périodes de 50 minutes. La durée de l'épreuve est fixée en **minutes effectives**, c'est-à-dire que l'épreuve débute uniquement quand les élèves sont installés dans leur local, face à leurs livrets.

Attention : la lecture à voix haute ou toute reformulation des consignes ainsi que la réponse aux questions posées par les élèves ne sont pas autorisées.

Pour éviter des échanges non souhaités entre élèves dans le cadre d'une épreuve d'argumentation, l'organisation d'une pause collective n'est pas autorisée. Il est renvoyé, pour les élèves qui devraient quitter individuellement le local pendant l'évaluation, aux dispositions habituellement adoptées par l'établissement.

L'enseignant récupère les documents après 200 minutes effectives. Il est important que cette consigne soit respectée **pour garantir l'égalité des conditions de passation entre les classes et les écoles.**

### 4.3 Adaptations

Pour les élèves à besoins spécifiques, la durée de l'épreuve peut être aménagée par octroi de temps supplémentaire. Il peut s'agir de temps après ou avant l'épreuve, sans toutefois modifier l'heure d'ouverture des paquets (à partir de 07h00) ni entraver le temps nécessaire à la correction.

Ces élèves peuvent aussi bénéficier d'une relance attentionnelle.

Pour toutes les autres adaptations et leurs conditions de mise en place, consultez la circulaire 8859 du 6 mars 2023 « Dispositions relatives à l'organisation des épreuves externes certificatives 'CE1D' et 'CESS' de l'année scolaire 2022-2023 ».

### 4.4 Élèves primo-arrivants

Lors de la passation de l'épreuve, l'élève primo-arrivant peut disposer des aménagements suivants :

- utilisation d'un dictionnaire français-langue maternelle ;
- temps supplémentaire.

## CORRECTION ET ENCODAGE DES RESULTATS

Le respect des consignes et des modalités de correction est placé sous la responsabilité de la direction.

Les consignes de correction de chaque épreuve sont précisées dans le **guide de correction**. Celui-ci sera disponible en téléchargement sur la plateforme sécurisée accessible à la direction **le lundi 26 juin 2023 à 12h00**. Il doit immédiatement être transmis aux enseignants concernés.

Vous trouverez déjà la grille d'évaluation de l'épreuve de transition et celle de l'épreuve de qualification en annexe de ce guide.

Un **helpdesk** est organisé par l'Administration pour répondre aux questions des correcteurs. L'horaire et le numéro d'appel se trouvent dans la section « Contacts utiles ».

Le guide de correction contient également des instructions d'encodage des résultats. Cet encodage se fera au moyen de grilles, déjà complétées par des informations administratives concernant les élèves. Les instructions de récupération des grilles seront envoyées par e-mail aux directions à partir du mardi 20 juin 2023.

## MODALITES DE REUSSITE

Le seuil de réussite est fixé à 50 % des points.

La décision d'octroi du certificat d'enseignement secondaire supérieur à l'élève est basée sur les résultats obtenus à l'épreuve externe pour ce qui concerne les compétences ciblées dans la discipline évaluée, et les résultats aux évaluations internes pour ce qui concerne les autres compétences relatives à cette discipline.

La pondération des compétences visées par l'épreuve externe par rapport aux autres compétences est laissée à l'appréciation du conseil de classe.

En cas de réussite à l'épreuve externe, le conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise des compétences visées dans la discipline concernée.

Le conseil de classe peut estimer que l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer à l'épreuve maîtrise les compétences et les savoirs visés. Le conseil de classe fonde sa décision sur un dossier comportant :

- la copie des bulletins des deux années suivies au 3e degré ;
- un rapport circonstancié du ou des enseignant(s) titulaire(s) dans la ou les discipline(s) concernée(s) ;
- tout autre élément que le jury estime utile comme, le cas échéant, le protocole d'aménagements raisonnables ou le protocole d'intégration.

Les conditions de réussite prévues par le règlement des études du pouvoir organisateur restent pleinement d'application sauf en cas de décision ultérieure du gouvernement.

#### **Remarque à propos des modalités de réussite des élèves primo-arrivants :**

Les modalités spécifiques de certification des élèves primo-arrivants sont détaillées dans la circulaire 8859 du 6 mars 2023.

## **RETOURS QUALITATIFS SUR L'EPREUVE**

Dans le souci d'améliorer le dispositif, les directions et les enseignants seront invités, après la session d'épreuves externes, à répondre à un questionnaire réalisé par la Direction des Standards éducatifs et des Évaluations visant à établir, avec leur collaboration, le bilan des épreuves externes communes de juin 2023. Un courriel sera envoyé sur la boîte mail administrative des écoles le **jeudi 29 juin 2023** à ce propos.

Le questionnaire « bilan » adressé aux enseignants de français pourra être rempli en ligne à l'adresse suivante : <https://form.iotform.com/231521887769369>



Un aperçu synthétique et anonymisé des réponses au questionnaire sera disponible dans le document *Résultats 2023*. Le document *Résultats*, publié chaque année sur [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be), présente les résultats globalisés à l'épreuve externe en Fédération Wallonie-Bruxelles (taux de participation, taux de réussite et scores moyens globaux).

## CONTACTS UTILES

### **Pour une question d'ordre général**

Mélanie Bost et Catherine Smits

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations

02 690 82 26 ou 02 690 82 87

[cess@cfwb.be](mailto:cess@cfwb.be)

### **Pour une question relative à la correction de l'épreuve**

La permanence de français est organisée au 02 690 82 12

- le lundi 26 juin de 13h à 16h
- le mardi 27 juin de 9h à 12h et de 13h à 16h
- le mercredi 28 juin de 9h à 12h et de 13h à 16h

[cess@cfwb.be](mailto:cess@cfwb.be)

### **Pour une question relative à l'encodage des résultats**

Adrien Allart

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations

02 690 80 37

[evaluations.externes@cfwb.be](mailto:evaluations.externes@cfwb.be)

Thierry Libert

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations

02 451 63 71

[evaluations.externes@cfwb.be](mailto:evaluations.externes@cfwb.be)

# ANNEXE 1 : GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE DE TRANSITION

| Critères                                                 | Indicateurs*                                                                            | Niveaux de maîtrise                                                            | Pondération            |    |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----|
| 1. Pertinence<br><br>/ 60                                | 1.1. Reformulation de la thématique du document auquel on doit réagir                   | Suffisante pour la compréhension du lecteur                                    | 3                      |    |
|                                                          |                                                                                         | Insuffisante pour la compréhension du lecteur                                  | 1                      |    |
|                                                          |                                                                                         | Absente ou « copier-coller »                                                   | 0                      |    |
|                                                          |                                                                                         | Fidèle aux propos du document                                                  | 3                      |    |
|                                                          |                                                                                         | Une erreur de fidélité aux propos du document                                  | 1                      |    |
|                                                          |                                                                                         | Non fidèle ou absente                                                          | 0                      |    |
|                                                          | 1.2. Mention des références du document auquel on doit réagir                           | Présente                                                                       | 2                      |    |
|                                                          |                                                                                         | Absente ou incomplète                                                          | 0                      |    |
|                                                          | 1.3. Mention de l'opinion (des opinions) à laquelle (auxquelles) on réagit              | Présente                                                                       | 2                      |    |
|                                                          |                                                                                         | Absente ou non fidèle                                                          | 0                      |    |
|                                                          | 1.4. Thèse pertinente à l'opinion (aux opinions) à laquelle (auxquelles) on réagit      | Présente                                                                       | 4                      |    |
|                                                          |                                                                                         | Non pertinente ou absente                                                      | 0                      |    |
|                                                          | 1.5. Développement personnel de chaque argument pertinent                               | Argument 1 :                                                                   |                        |    |
|                                                          |                                                                                         | - très bien développé                                                          |                        | 10 |
|                                                          |                                                                                         | - suffisamment développé                                                       |                        | 7  |
|                                                          |                                                                                         | - faiblement développé                                                         |                        | 3  |
|                                                          |                                                                                         | - non développé ou « copier-coller » ou hors sujet                             |                        | 0  |
|                                                          |                                                                                         | Argument 2 :                                                                   |                        |    |
|                                                          |                                                                                         | - très bien développé                                                          |                        | 10 |
|                                                          |                                                                                         | - suffisamment développé                                                       |                        | 7  |
| - faiblement développé                                   |                                                                                         |                                                                                | 3                      |    |
| - non développé ou « copier-coller » ou hors sujet       |                                                                                         |                                                                                | 0                      |    |
| Argument 3 :                                             |                                                                                         |                                                                                |                        |    |
| - très bien développé                                    |                                                                                         |                                                                                | 10                     |    |
| - suffisamment développé                                 |                                                                                         | 7                                                                              |                        |    |
| - faiblement développé                                   |                                                                                         | 3                                                                              |                        |    |
| - non développé ou « copier-coller » ou hors sujet       |                                                                                         | 0                                                                              |                        |    |
| 1.6. Conclusion                                          | Pertinente et suffisante                                                                |                                                                                | 5                      |    |
|                                                          | Pertinente mais insuffisante                                                            |                                                                                | 2                      |    |
|                                                          | Non pertinente ou absente ou « copier-coller »                                          |                                                                                | 0                      |    |
| 1.7. Énonciation adaptée à la situation de communication | Adaptée                                                                                 |                                                                                | 5                      |    |
|                                                          | Partiellement adaptée                                                                   |                                                                                | 3                      |    |
|                                                          | Non adaptée                                                                             |                                                                                | 0                      |    |
| 1.8. Cohérence de l'argumentation                        | Aucune contradiction                                                                    |                                                                                | 6                      |    |
|                                                          | Une contradiction                                                                       |                                                                                | 0                      |    |
| 2. Intelligibilité<br><br>/ 15                           | 2.1. Progression thématique                                                             | Efficace                                                                       | 5                      |    |
|                                                          |                                                                                         | Peu efficace                                                                   | 2                      |    |
|                                                          |                                                                                         | Inefficace                                                                     | 0                      |    |
|                                                          | 2.2. Organismes textuels (segmentation en paragraphes, système anaphorique, connexions) | Aucune ou une seule erreur                                                     | 10                     |    |
|                                                          |                                                                                         | Deux ou trois erreurs                                                          | 7                      |    |
| Quatre ou cinq erreurs                                   |                                                                                         | 4                                                                              |                        |    |
| Plus de cinq erreurs                                     |                                                                                         | 0                                                                              |                        |    |
| 3. Recevabilité<br><br>/ 25                              | 3.1. Orthographe                                                                        | En fonction du nombre d'erreurs par rapport au nombre de mots de la production | 10-9-8-7-6-5-4-3-2-1-0 |    |
|                                                          | 3.2. Syntaxe et ponctuation                                                             | En fonction du nombre d'erreurs par rapport à la longueur de la production     | 10-9-8-7-6-5-4-3-2-1-0 |    |
|                                                          | 3.3. Lexique                                                                            |                                                                                | 5-4-3-2-1-0            |    |
| TOTAL GÉNÉRAL                                            |                                                                                         |                                                                                | / 100                  |    |

## ANNEXE 2 : GRILLE D’EVALUATION DE L’EPREUVE DE QUALIFICATION

| Critères                                                 | Indicateurs*                                                                            | Niveaux de maitrise                                                            | Pondération            |       |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------|
| 1. Pertinence<br><br>/ 60                                | 1.1. Reformulation de la thématique du document auquel on doit réagir                   | Suffisante pour la compréhension du lecteur                                    | 3                      |       |
|                                                          |                                                                                         | Insuffisante pour la compréhension du lecteur                                  | 1                      |       |
|                                                          |                                                                                         | Absente ou « copier-coller »                                                   | 0                      |       |
|                                                          |                                                                                         | Fidèle aux propos du document                                                  | 3                      |       |
|                                                          |                                                                                         | Une erreur de fidélité aux propos du document                                  | 1                      |       |
|                                                          |                                                                                         | Non fidèle ou absente                                                          | 0                      |       |
|                                                          | 1.2. Mention des références du document auquel on doit réagir                           | Présente                                                                       | 2                      |       |
|                                                          |                                                                                         | Absente ou incomplète                                                          | 0                      |       |
|                                                          | 1.3. Mention de l'opinion à laquelle on doit réagir                                     | Présente                                                                       | 2                      |       |
|                                                          |                                                                                         | Absente ou non fidèle                                                          | 0                      |       |
|                                                          | 1.4. Thèse pertinente à la question à laquelle on doit répondre                         | Présente                                                                       | 4                      |       |
|                                                          |                                                                                         | Non pertinente ou absente                                                      | 0                      |       |
|                                                          | 1.5. Développement personnel de chaque argument pertinent                               | Argument 1 :                                                                   |                        |       |
|                                                          |                                                                                         | - très bien développé                                                          | 10                     |       |
|                                                          |                                                                                         | - suffisamment développé                                                       | 7                      |       |
|                                                          |                                                                                         | - faiblement développé                                                         | 3                      |       |
|                                                          |                                                                                         | - non développé ou « copier-coller » ou hors sujet                             | 0                      |       |
|                                                          |                                                                                         | Argument 2 :                                                                   |                        |       |
|                                                          |                                                                                         | - très bien développé                                                          | 10                     |       |
|                                                          |                                                                                         | - suffisamment développé                                                       | 7                      |       |
| - faiblement développé                                   |                                                                                         | 3                                                                              |                        |       |
| - non développé ou « copier-coller » ou hors sujet       |                                                                                         | 0                                                                              |                        |       |
| Argument 3 :                                             |                                                                                         |                                                                                |                        |       |
| - très bien développé                                    |                                                                                         | 10                                                                             |                        |       |
| - suffisamment développé                                 | 7                                                                                       |                                                                                |                        |       |
| - faiblement développé                                   | 3                                                                                       |                                                                                |                        |       |
| - non développé ou « copier-coller » ou hors sujet       | 0                                                                                       |                                                                                |                        |       |
| 1.6. Conclusion                                          | Pertinente et suffisante                                                                | 5                                                                              |                        |       |
|                                                          | Pertinente mais insuffisante                                                            | 2                                                                              |                        |       |
|                                                          | Non pertinente ou absente ou « copier-coller »                                          | 0                                                                              |                        |       |
| 1.7. Énonciation adaptée à la situation de communication | Adaptée                                                                                 | 5                                                                              |                        |       |
|                                                          | Partiellement adaptée                                                                   | 3                                                                              |                        |       |
|                                                          | Non adaptée                                                                             | 0                                                                              |                        |       |
| 1.8. Cohérence de l'argumentation                        | Aucune contradiction                                                                    | 6                                                                              |                        |       |
|                                                          | Une contradiction                                                                       | 0                                                                              |                        |       |
| 2. Intelligibilité<br><br>/ 15                           | 2.1. Progression thématique                                                             | Efficace                                                                       | 5                      |       |
|                                                          |                                                                                         | Peu efficace                                                                   | 2                      |       |
|                                                          |                                                                                         | Inefficace                                                                     | 0                      |       |
|                                                          | 2.2. Organismes textuels (segmentation en paragraphes, système anaphorique, connexions) | Aucune ou une seule erreur                                                     | 10                     |       |
|                                                          |                                                                                         | Deux ou trois erreurs                                                          | 7                      |       |
|                                                          |                                                                                         | Quatre ou cinq erreurs                                                         | 4                      |       |
| Plus de cinq erreurs                                     |                                                                                         | 0                                                                              |                        |       |
| 3. Recevabilité<br><br>/ 25                              | 3.1. Orthographe                                                                        | En fonction du nombre d'erreurs par rapport au nombre de mots de la production | 10-9-8-7-6-5-4-3-2-1-0 |       |
|                                                          | 3.2. Syntaxe et ponctuation                                                             | En fonction du nombre d'erreurs par rapport à la longueur de la production     | 10-9-8-7-6-5-4-3-2-1-0 |       |
|                                                          | 3.3. Lexique                                                                            |                                                                                | 5-4-3-2-1-0            |       |
|                                                          | TOTAL GÉNÉRAL                                                                           |                                                                                |                        | / 100 |

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

QUALIFICATION | 6TQ-6AQ-/7P

# CESS2023

## FRANÇAIS

### GUIDE DE CORRECTION



# Table des matières

|                                                                |          |
|----------------------------------------------------------------|----------|
| <b>CADRE DE REFERENCE.....</b>                                 | <b>3</b> |
| <b>MODALITES DE CORRECTION.....</b>                            | <b>4</b> |
| 1. CONSIGNE ET PRÉSENTATION DES DOCUMENTS.....                 | 4        |
| 1.1. Consigne du carnet de l'élève.....                        | 4        |
| 1.2. Thématique des documents et opinions du document 2 .....  | 6        |
| 2. EXPLICATION DES INDICATEURS DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ..... | 8        |
| 2.1. Explication des indicateurs de pertinence .....           | 9        |
| 2.2. Annexe : tableaux de conversion .....                     | 15       |
| 3. MODALITÉS DE RÉUSSITE .....                                 | 16       |
| 4. ENCODAGE ET CALCUL DES RÉSULTATS.....                       | 16       |
| 5. TRANSMISSION DES RÉSULTATS .....                            | 17       |
| 6. RETOURS QUALITATIFS SUR L'ÉPREUVE .....                     | 17       |
| 7. CONTACTS UTILES .....                                       | 18       |

# Cadre de référence

L'épreuve externe certificative commune au terme de l'enseignement secondaire supérieur (CESS) évalue **la compétence de lecture et la compétence d'écriture à partir de la production d'un avis argumenté en réaction à une opinion (courrier de lecteur)**.

La participation à cette épreuve est **obligatoire**. Sa mise en place répond à la nécessité d'évaluer et de certifier les élèves sur une même base.

## Compétences terminales évaluées et mobilisées dans l'épreuve

L'épreuve externe certificative en français destinée aux élèves de la section de qualification évalue les compétences « naviguer dans plusieurs textes », « sélectionner des informations adéquates » (UAA 1) et « réagir et prendre position » (UAA 3), à partir de la production d'un avis argumenté en réaction à une ou plusieurs opinion(s) (courrier de lecteur), conformément au référentiel *Compétences terminales en français – humanités professionnelles et techniques* (2014).

### POUR TOUTE QUESTION RELATIVE A LA CORRECTION DE L'ÉPREUVE :

Le numéro de téléphone d'accès à la permanence CESS français est le suivant : **02.690.82.12**

Permanence le jour de l'épreuve de 13 h à 16 h et les deux jours ouvrables suivants de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

# Modalités de correction

## 1. CONSIGNE ET PRÉSENTATION DES DOCUMENTS

### 1.1. Consigne du carnet de l'élève

#### CONSIGNE

##### Thématique des documents

Le transhumanisme est un mouvement intellectuel qui cherche à améliorer les capacités humaines grâce aux progrès scientifiques et technologiques.

Les documents sont consacrés à certains espoirs, interrogations, craintes que le transhumanisme peut inspirer.

##### Tâche à réaliser

Rédigez un **courrier de lecteur** en **réaction au document 2** en répondant à la question suivante :

**Pensez-vous, comme l'auteur du document, que le transhumanisme pourrait représenter un danger pour l'humanité ?**

Répondez à cette question en **développant personnellement trois arguments**.

Comme les lecteurs de votre courrier n'ont pas nécessairement lu le document 2, vous veillerez à :

- reformuler la thématique du document ;
- mentionner les références du document ;
- mentionner l'opinion de l'auteur à laquelle vous devez réagir.

À titre indicatif, votre texte devrait comporter entre 450 et 550 mots environ. Vous en indiquerez le nombre à la page 14.

Durée de l'épreuve : 200 minutes.

**Remarques**

- Lisez le document 1 afin de mieux comprendre la thématique et d'alimenter votre réflexion.
- Un courrier de lecteur est un texte argumenté. Il défend une **thèse** et comporte une **introduction, un développement et une conclusion**. Il a pour vocation d'être publié dans un média.
- Votre thèse doit être **pertinente à la question à laquelle vous devez répondre**. Votre réponse peut être positive, négative ou nuancée.
- Vos arguments peuvent être nourris de vos expériences, de vos connaissances ainsi que des documents. Cependant, **aucun « copier-coller » ne sera admis**.
- Prenez connaissance de **la grille d'évaluation** (p.18 et p.19) avant d'entreprendre la rédaction de votre texte.
- Vous pouvez consulter **dictionnaires et grammaires** et utiliser des feuilles de **brouillon**.
- Votre texte ne pourra contenir des propos injurieux ou discriminants à l'égard notamment d'un sexe, d'une communauté, d'une minorité ou d'une personne présentant une forme de handicap<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. Code de l'enseignement, art. 1.4.1-1.

## 1.2. Thématique des documents et opinions du document 2

### Rappel de la thématique des documents :

Les documents sont consacrés à certains espoirs, craintes et interrogations que le transhumanisme peut inspirer.

### Thèse défendue par Nick Bostrom :

Les ambitions du transhumanisme, hypothétiques, comportent des dangers pour nos sociétés et invitent à la prudence.

### Liste des opinions :

La liste ci-dessous reprend, à titre indicatif, les opinions auxquelles les élèves peuvent se référer afin de construire leur argumentation.

| Opinions de Nick Bostrom                                                                                                                                                     | Extraits correspondants                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le transhumanisme pourrait représenter une menace pour l'humanité.                                                                                                           | Titre : « Transhumanisme : un danger pour l'humanité ? » ; « En ce qui concerne le transhumanisme, le tableau est assez sombre. »                                                                                                                                                            |
| Les progrès de la science et de la technologie pourraient nous faire entrer dans une période dangereuse en créant une version améliorée (une variante) de l'homme.           | « L'homme a commencé à user des nouvelles technologies » ; « certaines personnes souhaitent utiliser les progrès de la science afin de créer une variante 2.0 de notre race » ; « l'aléa technologique est imprévisible. »                                                                   |
| L'IA pourrait devenir incontrôlable.                                                                                                                                         | « Le problème, c'est qu'en intégrant des puces dans notre organisme ou en transplantant des membres mécaniques, nous donnons un pouvoir immense à ces machines et surtout à l'intelligence artificielle (IA). »                                                                              |
| Si nous transposons notre conscience dans le monde virtuel, le risque serait de ne plus faire la différence entre le réel et l'illusion (perte de la liberté de conscience). | « Comment saurait-on en effet si la pensée que nous serions en train d'avoir ne serait pas une illusion provoquée par ce "système" ? »                                                                                                                                                       |
| Notre pensée pourrait être utilisée par d'autres à de mauvaises fins (perte de l'intimité).                                                                                  | « Chaque réflexion qui nous passera à l'esprit, chaque idée que nous aurons sera analysée par les fournisseurs de ce "monde digital", voire pire, par des États autoritaires. »                                                                                                              |
| Les améliorations de l'homme voulues par les transhumanistes augmenteraient les inégalités contre lesquelles nos démocraties luttent depuis longtemps.                       | « qu'en est-il de l'inégalité entre ceux qui sont des "super-humains" et ceux qui sont ordinaires ? » ; « Toutes ces années à lutter pour un monde juste et égal auront été inutiles. L'essence même de l'humanité ainsi que de la société que nous connaissons serait remise en question. » |
| Ces inégalités entre les humains pourraient engendrer de nouveaux conflits.                                                                                                  | « Si une frange de la population est supérieure artificiellement à l'autre, alors il y aura assurément des révoltes de la part de ceux qui n'y auront pas accès. »                                                                                                                           |

|                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les avancées obtenues grâce aux progrès technologiques pourraient créer de nouvelles formes de domination. | « ces derniers pourraient assouvir leur domination sur les hommes “ normaux ” grâce à leur supériorité biotechnologique » ; « Et si des hommes évolués voyaient le jour, cela pourrait occasionner une seconde vague de colonisation qui serait plus contrôlée et donc plus efficace. »                                                     |
| Il faut rester prudent à l'égard du transhumanisme.                                                        | « Chaque découverte a ses vices et ses vertus, ses dangers et ses opportunités. » ; « Le progrès apporte toujours son lot de doutes et de craintes. En ce qui concerne le transhumanisme, le tableau est assez sombre. » ; « Mais il ne s'agit que d'hypothèses. Seul l'avenir nous dira... » ; « Il ne tiendra qu'à nous d'être prudents » |

## 2. EXPLICATION DES INDICATEURS DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

| CRITÈRES                                                        | INDICATEURS <sup>2</sup>                                                                | NIVEAUX DE MAITRISE                                                            |                              |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| 1. PERTINENCE<br>/ 60                                           | 1.1. Reformulation de la thématique du document auquel on doit réagir                   | Suffisante pour la compréhension du lecteur                                    | 3                            |
|                                                                 |                                                                                         | Insuffisante pour la compréhension du lecteur                                  | 1                            |
|                                                                 |                                                                                         | Absente ou « copier-coller »                                                   | 0                            |
|                                                                 |                                                                                         | Fidèle aux propos du document                                                  | 3                            |
|                                                                 |                                                                                         | Une erreur de fidélité aux propos du document                                  | 1                            |
|                                                                 |                                                                                         | Non fidèle ou absente                                                          | 0                            |
|                                                                 | 1.2. Mention des références du document auquel on doit réagir                           | Présente                                                                       | 2                            |
|                                                                 |                                                                                         | Absente ou incomplète                                                          | 0                            |
|                                                                 | 1.3. Mention de l'opinion de l'auteur à laquelle on doit réagir                         | Présente                                                                       | 2                            |
|                                                                 |                                                                                         | Absente ou non fidèle                                                          | 0                            |
| 1.4. Thèse pertinente à la question à laquelle on doit répondre | Présente                                                                                | 4                                                                              |                              |
|                                                                 | Non pertinente ou absente                                                               | 0                                                                              |                              |
| 1.5. Développement personnel de chaque argument pertinent       | Argument 1 : très bien développé                                                        | suffisamment développé                                                         | 10                           |
|                                                                 |                                                                                         | faiblement développé                                                           | 7                            |
|                                                                 |                                                                                         | non développé ou « copier-coller » ou hors sujet                               | 3                            |
|                                                                 |                                                                                         |                                                                                | 0                            |
|                                                                 | Argument 2 : très bien développé                                                        | suffisamment développé                                                         | 10                           |
|                                                                 |                                                                                         | faiblement développé                                                           | 7                            |
|                                                                 |                                                                                         | non développé ou « copier-coller » ou hors sujet                               | 3                            |
|                                                                 |                                                                                         |                                                                                | 0                            |
|                                                                 | Argument 3 : très bien développé                                                        | suffisamment développé                                                         | 10                           |
|                                                                 |                                                                                         | faiblement développé                                                           | 7                            |
| non développé ou « copier-coller » ou hors sujet                |                                                                                         | 3                                                                              |                              |
|                                                                 |                                                                                         | 0                                                                              |                              |
| 1.6. Conclusion                                                 | Pertinente et suffisante                                                                | 5                                                                              |                              |
|                                                                 | Pertinente mais insuffisante                                                            | 2                                                                              |                              |
|                                                                 | Non pertinente ou absente ou « copier-coller »                                          | 0                                                                              |                              |
| 1.7. Énonciation adaptée à la situation de communication        | Adaptée                                                                                 | 5                                                                              |                              |
|                                                                 | Partiellement adaptée                                                                   | 3                                                                              |                              |
|                                                                 | Non adaptée                                                                             | 0                                                                              |                              |
| 1.8. Cohérence de l'argumentation                               | Aucune contradiction                                                                    | 6                                                                              |                              |
|                                                                 | Une contradiction                                                                       | 0                                                                              |                              |
| 2. INTELLIGIBILITÉ<br>/ 15                                      | 2.1. Progression thématique                                                             | Efficace                                                                       | 5                            |
|                                                                 |                                                                                         | Peu efficace                                                                   | 2                            |
|                                                                 |                                                                                         | Inefficace                                                                     | 0                            |
|                                                                 | 2.2. Organismes textuels (segmentation en paragraphes, système anaphorique, connexions) | Aucune ou une seule erreur                                                     | 10                           |
| Deux ou trois erreurs                                           |                                                                                         | 7                                                                              |                              |
| Quatre ou cinq erreurs                                          |                                                                                         | 4                                                                              |                              |
| Plus de cinq erreurs                                            |                                                                                         | 0                                                                              |                              |
| 3. RECEVABILITÉ<br>/ 25                                         | 3.1. Orthographe                                                                        | En fonction du nombre d'erreurs par rapport au nombre de mots de la production | 10-9-8<br>7-6-5-4<br>3-2-1-0 |
|                                                                 | 3.2. Syntaxe et ponctuation                                                             | En fonction du nombre d'erreurs par rapport à la longueur de la production     | 10-9-8<br>7-6-5-4<br>3-2-1-0 |
|                                                                 | 3.3. Lexique                                                                            |                                                                                | 5-4-3<br>2-1-0               |
|                                                                 | Total                                                                                   |                                                                                | / 100                        |

<sup>2</sup> Les indicateurs en gris permettent également d'évaluer les ressources liées à la lecture.

## 2.1. Explication des indicateurs de pertinence (selon la numérotation de la grille)

Le correcteur<sup>3</sup> appliquera les consignes qui suivent.

Pour les indicateurs 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5 et 1.6, vu la diversité des pratiques en matière de formation à la rédaction du texte argumentatif, le correcteur tiendra également compte des apprentissages menés en classe.

Le nombre de mots attendu (entre 450 et 550 mots) est donné aux élèves à titre indicatif, en tenant compte du temps imparti et afin de garantir une argumentation suffisamment développée.

### Attention

En conformité avec les objectifs généraux de l'enseignement secondaire, un texte qui contient des propos injurieux ou discriminants à l'égard notamment d'un sexe, d'une communauté, d'une minorité ou d'une personne présentant une forme de handicap se voit attribuer la note de 0 pour le critère « Pertinence » (- 60 points).

Un texte qui ne respecte pas les **règles de courtoisie** se voit attribuer la note de 0 pour l'indicateur 1.7 (- 5 points).

Un texte essentiellement composé de « **copier-coller** » se voit attribuer la note de 0 pour les indicateurs 1.1 (- 6 points), 1.5 (- 30 points), 1.6 (- 5 points) et pour le critère « Recevabilité » (- 25 points).

### CRITÈRE 1. PERTINENCE ... /60

Le courrier de lecteur met en œuvre des compétences de lecture et d'écriture. Il rend compte de la manière dont l'élève a compris le document auquel il réagit et de sa capacité à développer une argumentation.

Les erreurs de compréhension seront pénalisées au sein des indicateurs 1.1, 1.3 et 1.4, 1.5 et 1.6. Ils figurent en grisé dans la grille d'évaluation.

**Rappel** : un texte qui contient des propos injurieux ou discriminants à l'égard notamment d'un sexe, d'une communauté, d'une minorité ou d'une personne présentant une forme de handicap se voit attribuer la note de 0 pour le critère « **Pertinence** » (indicateurs 1.1 à 1.8).

#### 1.1. Reformulation de la thématique du document auquel on doit réagir

Il est attendu de l'élève qu'il reformule la thématique du document 2. Celle-ci peut être reformulée dans l'introduction ou au sein de l'argumentation.

Le correcteur vérifiera que la reformulation est suffisante pour la bonne compréhension du lecteur qui n'a pas eu accès au document.

Toute reprise de la thématique sans reformulation (en recopiant celle annoncée dans la consigne, en recopiant un extrait du document...) est considérée comme « absente ».

|                                               |   |
|-----------------------------------------------|---|
| Suffisante pour la compréhension du lecteur   | 3 |
| Insuffisante pour la compréhension du lecteur | 1 |
| Absente ou « copier-coller »                  | 0 |

Le correcteur vérifiera également que la thématique du document est fidèlement reformulée.

<sup>3</sup> Pour des raisons d'ergonomie, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Toutefois, il s'adresse tout autant aux hommes qu'aux femmes et aux personnes non binaires.

Par fidélité, il est entendu que la reformulation de l'élève ne s'éloigne pas du sens de la thématique, ni ne comporte de contresens.

|                                               |   |
|-----------------------------------------------|---|
| Fidèle aux propos du document                 | 3 |
| Une erreur de fidélité aux propos du document | 1 |
| Non fidèle ou absente                         | 0 |

### 1.2. Mention des références du document auquel on doit réagir

Le correcteur évaluera la présence et la complétude des références du document 2.

Le degré de complétude des références, leur forme et leur place au sein du texte resteront à l'appréciation du correcteur, selon ce qui a été enseigné en classe.

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Présente              | 2 |
| Absente ou incomplète | 0 |

### 1.3. Mention de l'opinion à laquelle on doit réagir

Le correcteur évaluera la mention de l'opinion de l'auteur à laquelle l'élève doit réagir, à savoir : le transhumanisme pourrait présenter un danger pour l'humanité.

L'élève peut reprendre l'opinion telle qu'elle est formulée dans la question de la consigne à laquelle il doit répondre ou la reformuler (et dans ce cas, le correcteur vérifiera que cette reformulation est fidèle).

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Présente              | 2 |
| Absente ou non fidèle | 0 |

### 1.4. Thèse pertinente à la question à laquelle on doit répondre

La thèse est pertinente si elle s'articule correctement à cette question et ne manifeste aucune erreur de compréhension de celle-ci.

L'élève peut exprimer :

- son accord ;
- son désaccord ;
- un point de vue nuancé.

Le correcteur vérifiera que la thèse défendue par l'élève exprime une réaction pertinente à la question posée dans la consigne.

La thèse peut être exprimée dans l'introduction, en cours de développement ou dans la conclusion. Elle peut également être implicite à condition d'être aisément inférable.

La formulation de la thèse peut se limiter à une reprise de l'opinion de l'auteur accompagnée de « je suis d'accord », « je ne suis pas d'accord », « je suis d'accord mais... ».

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Présente                  | 4 |
| Non pertinente ou absente | 0 |

### 1.5. Développement personnel de chaque argument pertinent

**Rappel** : un texte essentiellement **composé de « copier-coller »** se voit attribuer la note de 0 pour l'indicateur 1.5 (- 30 points).

**Seuls les arguments pertinents à une thèse recevable seront pris en considération.**

L'élève est autorisé à reprendre certaines citations tout en les signalant, mais un argumentaire essentiellement composé de « copier-coller » est pénalisé. Lorsque les « copier-coller » n'apparaissent pas dans la totalité de l'argumentaire, seul(s) l'(les) argument(s) concerné(s) est (sont) pénalisé(s).

Si certains arguments peuvent être inspirés par les documents, leur développement doit témoigner d'une appropriation et d'un raisonnement personnels (reformulation des idées, ajout d'une réflexion et d'exemples personnels...).

La qualité d'un argument se mesure à la clarté de sa formulation, au pouvoir de conviction de son développement (approfondissement du raisonnement, explicitation du lien à la thèse, exemples adéquats et développés, contre-argumentation...) ainsi qu'à sa cohérence interne.

Le correcteur évaluera le niveau de développement de chaque argument en fonction des apprentissages menés en classe.

Lorsqu'un argument est fondé sur une erreur de compréhension manifeste des documents, il est considéré comme « non développé ».

|                                                  |    |
|--------------------------------------------------|----|
| Argument 1 : très bien développé                 | 10 |
| suffisamment développé                           | 7  |
| faiblement développé                             | 3  |
| non développé ou « copier-coller » ou hors-sujet | 0  |
| Argument 2 : très bien développé                 | 10 |
| suffisamment développé                           | 7  |
| faiblement développé                             | 3  |
| non développé ou « copier-coller » ou hors-sujet | 0  |
| Argument 3 : très bien développé                 | 10 |
| suffisamment développé                           | 7  |
| faiblement développé                             | 3  |
| non développé ou « copier-coller » ou hors-sujet | 0  |

### 1.6. Conclusion

La conclusion marque l'aboutissement du développement.

Selon l'apprentissage reçu, elle récapitule la thèse et l'argumentaire, dresse un bilan, élargit le sujet...

La conclusion d'une argumentation hors sujet est évaluée comme « non pertinente ».

|                                                |   |
|------------------------------------------------|---|
| Pertinente et suffisante                       | 5 |
| Pertinente mais insuffisante                   | 2 |
| Non pertinente ou absente ou « copier-coller » | 0 |

### 1.7. Énonciation adaptée à la situation de communication

**Rappel** : un texte qui ne respecte pas les **règles de courtoisie** se voit attribuer la note de 0 pour l'indicateur **1.7 « Énonciation adaptée à la situation de communication »** (- 5 points).

Une énonciation adaptée et courtoise comporte 2 aspects :

- elle adopte un registre de langue courant voire soutenu ;
- elle est marquée et impliquée (l'élève fait usage de modalisateurs soulignant sa subjectivité et sa volonté de convaincre<sup>4</sup>).

|                                             |   |
|---------------------------------------------|---|
| Adaptée : présence des 2 aspects            | 5 |
| Partiellement adaptée : présence d'1 aspect | 3 |
| Non adaptée : aucun aspect                  | 0 |

### 1.8. Cohérence de l'argumentation

Il importe que l'argumentaire forme un tout cohérent et que les arguments ne se contredisent pas.

Pour rappel, l'élève peut adopter une position nuancée et éventuellement développer des arguments qui s'opposent sans s'exclure.

|                      |   |
|----------------------|---|
| Aucune contradiction | 6 |
| Une contradiction    | 0 |

Remarque : une argumentation cohérente mais hors sujet est sanctionnée par un 0.

## CRITÈRE 2. INTELLIGIBILITÉ ... /15

### 2.1. Progression thématique

La progression thématique se mesure ici à la logique de l'organisation du texte (logique des enchaînements, réduction des liens implicites entre les idées, progression continue et non redondante de l'information) et des arguments (du général au particulier, du passé au présent, selon une force croissante ou décroissante, en respectant une dialectique...).

|              |   |
|--------------|---|
| Efficace     | 5 |
| Peu efficace | 2 |
| Inefficace   | 0 |

<sup>4</sup> **Champs lexicaux** renforçant la subjectivité : vocabulaire mélioratif ou péjoratif, verbes d'opinion et de sentiment, interjections, ponctuation expressive, figures de style...

**Procédés rhétoriques** : interrogation, interpellation, emploi du conditionnel, de l'impératif...

## 2.2. Organismes textuels

Les organismes textuels assurent la cohésion du texte et soulignent les relations entre les idées développées.

Il s'agit notamment :

- de la segmentation en paragraphes ;
- de l'emploi de connecteurs ;
- du système anaphorique (choix des déterminants, pronoms, etc.).

Il revient au correcteur d'évaluer l'impact des erreurs sur l'intelligibilité du texte.

|                            |    |
|----------------------------|----|
| Aucune ou une seule erreur | 10 |
| Deux ou trois erreurs      | 7  |
| Quatre ou cinq erreurs     | 4  |
| Plus de cinq erreurs       | 0  |

## CRITÈRE 3. RECEVABILITÉ ... /25

Un texte essentiellement **composé de « copier-coller »** se voit attribuer la note de 0 pour le critère « **Recevabilité** » (3.1, 3.2 et 3.3) (- 25 points).

### 3.1. Orthographe

Il convient de ne pas sanctionner plusieurs fois la même erreur d'orthographe d'usage.

Il revient au correcteur d'évaluer l'impact des erreurs sur la recevabilité : une marge est ainsi proposée pour chaque pourcentage d'erreurs.

|                                                |                           |
|------------------------------------------------|---------------------------|
| Voir tableau de conversion en annexe (page 15) | 10-9-8-7-6<br>5-4-3-2-1-0 |
|------------------------------------------------|---------------------------|

### 3.2. Syntaxe et ponctuation

Syntaxe et ponctuation sont ici associées car elles sont souvent liées. Le correcteur sanctionnera toute erreur qui **entrave la compréhension** du texte, notamment :

- l'absence d'un mot ;
- une rupture de construction ;
- une erreur de concordance des temps ;
- l'emploi erroné d'un mode, d'un temps verbal ;
- une erreur flagrante de ponctuation ;
- ...

Il s'agit de ne sanctionner que les erreurs **flagrantes** en tenant compte du tableau de conversion. Ce dernier détermine le nombre d'erreurs toléré en fonction du nombre de mots que compte la production et laisse une marge de manœuvre à l'évaluateur.

|                                                |                           |
|------------------------------------------------|---------------------------|
| Voir tableau de conversion en annexe (page 15) | 10-9-8-7-6<br>5-4-3-2-1-0 |
|------------------------------------------------|---------------------------|

**3.3. Lexique**

On évalue la correction du lexique et non sa richesse ; ainsi le correcteur sanctionnera l'utilisation d'un terme inadéquat (impropre, erroné, imprécis...).

Le correcteur sélectionnera la note à donner en fonction de la gravité de l'erreur, en tenant compte du tableau de conversion.

|                                                |             |
|------------------------------------------------|-------------|
| Voir tableau de conversion en annexe (page 15) | 5-4-3-2-1-0 |
|------------------------------------------------|-------------|

## 2.2. Annexe : tableaux de conversion

### 2.2.1. Orthographe

| Points attribués      | 10 points        | 9-8 points | 7-6 points | 5-4 points | 3-2 points | 1 point | 0 point |
|-----------------------|------------------|------------|------------|------------|------------|---------|---------|
| Nombre de mots        | Nombre d'erreurs |            |            |            |            |         |         |
| Plus de 760 mots      | 0 à 5            | 6 à 10     | 11 à 14    | 15 à 19    | 20 à 23    | 24 à 27 | + de 27 |
| Entre 660 et 759 mots | 0 à 5            | 6 à 10     | 11 à 13    | 14 à 17    | 18 à 20    | 21 à 24 | + de 24 |
| Entre 560 et 659 mots | 0 à 4            | 5 à 8      | 9 à 11     | 12 à 14    | 15 à 17    | 18 à 20 | + de 20 |
| Entre 460 et 559 mots | 0 à 4            | 5 à 7      | 8 à 9      | 10 à 12    | 13 à 14    | 15 à 17 | + de 17 |
| Entre 360 et 459 mots | 0 à 3            | 4 à 5      | 6 à 7      | 8 à 9      | 10 à 11    | 12 à 13 | + de 13 |
| Moins de 359 mots     | 0 à 1            | 2 à 3      | 4 à 5      | 6 à 7      | 8 à 9      | 10 à 11 | + de 11 |

### 2.2.2. Syntaxe et ponctuation

| Points attribués selon le nombre d'erreurs | 10 points        | 9-8 points | 7-6 points | 5-4 points | 3-2 points | 1 point | 0 point         |
|--------------------------------------------|------------------|------------|------------|------------|------------|---------|-----------------|
| Nombre de mots                             | Nombre d'erreurs |            |            |            |            |         |                 |
| Plus de 650 mots                           | 0-1-2            | 3-4        | 5-6        | 7-8        | 9-10       | 11      | + de 11 erreurs |
| Entre 550 et 650 mots                      | 0-1              | 2-3        | 4-5        | 6-7        | 8-9        | 10      | + de 10 erreurs |
| Entre 450 et 549 mots                      | 0                | 1-2        | 3-4        | 5-6        | 7-8        | 9       | + de 9 erreurs  |
| Moins de 450 mots                          | 0                | 1          | 2-3        | 4-5        | 6-7        | 8       | + de 8 erreurs  |

### 2.2.3. Lexique

| Points attribués selon le nombre d'erreurs | 5 points         | 4 points | 3 points | 2 points | 1 point | 0 point        |
|--------------------------------------------|------------------|----------|----------|----------|---------|----------------|
| Nombre de mots                             | Nombre d'erreurs |          |          |          |         |                |
| Plus de 650 mots                           | 0-1-2            | 3        | 4        | 5        | 6       | + de 6 erreurs |
| Entre 450 et 650 mots                      | 0-1              | 2        | 3        | 4        | 5       | + de 5 erreurs |
| Moins de 450 mots                          | 0                | 1        | 2        | 3        | 4       | + de 4 erreurs |

### 3. MODALITÉS DE RÉUSSITE

Le seuil de réussite est fixé à 50 % des points.

La décision d'octroi du certificat d'enseignement secondaire supérieur à l'élève est basée sur les résultats obtenus à l'épreuve externe pour ce qui concerne les compétences ciblées dans la discipline évaluée, et les résultats aux évaluations internes pour ce qui concerne les autres compétences relatives à cette discipline.

La pondération des compétences visées par l'épreuve externe par rapport aux autres compétences est laissée à l'appréciation du conseil de classe.

En cas de réussite à l'épreuve externe, le conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise des compétences visées dans la discipline concernée.

Le conseil de classe peut estimer que l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer à l'épreuve maîtrise les compétences et les savoirs visés. Le conseil de classe fonde sa décision sur un dossier comportant :

- la copie des bulletins des deux années suivies au 3<sup>e</sup> degré ;
- un rapport circonstancié du ou des enseignant(s) titulaire(s) dans la ou les discipline(s) concernée(s) ;
- tout autre élément que le jury estime utile comme, le cas échéant, le protocole d'aménagements raisonnables ou le protocole d'intégration.

Les conditions de réussite prévues par le règlement des études du pouvoir organisateur restent pleinement d'application sauf en cas de décision ultérieure du gouvernement.

### 4. ENCODAGE ET CALCUL DES RÉSULTATS

L'encodage des résultats et leur transmission à l'Administration s'effectue en remplissant une grille dans un fichier tableur au format .xlsx.

Afin d'alléger la tâche d'encodage des écoles, les grilles préremplies par l'Administration ont été envoyées par mail aux directions au mois de mars **2023**. Ces grilles comportent déjà les noms et prénoms des élèves par classe et par discipline, en plus du code FASE de l'école et de l'implantation. L'encodeur doit indiquer, pour chaque élève, la cote obtenue par indicateur. Il est toujours possible d'ajouter un ou plusieurs élèves manuellement à la suite de la liste.

Si l'Administration n'a pas reçu de l'école en mars la liste des élèves répartis par classe, ces différents champs doivent être remplis manuellement.

Un mode d'emploi détaillé figure à l'onglet « **Instructions** » de la grille.

Le fichier d'encodage permet :

- le calcul du score global de chaque élève ;
- l'encodage des résultats des élèves à chaque épreuve, afin de les envoyer à la Direction des Standards éducatifs et des Évaluations ;
- la création automatique de bilans imprimables, utiles lors des conseils de classe ;
- l'analyse des résultats par élève et par compétence, ainsi qu'une vision des résultats de la classe pour permettre de mieux évaluer celle-ci.

Une fois l'encodage complété (onglet « **Encodage** »), la feuille d'encodage génère automatiquement deux séries de données.

À l'onglet « **Bilans** », une feuille par élève reprend son résultat total ainsi que son résultat par critère et par indicateur, de même que le statut des données collectées (données complètes,

incomplètes, élève absent, élève partiellement absent). Ces feuilles peuvent être imprimées pour les conseils de classe.

À l'onglet « **Analyses** », un tableau général consigne les résultats par élève ainsi que par critère et par indicateur, la moyenne des résultats de la classe, l'écart-type calculé entre les résultats des élèves ainsi que les taux de réussite (globaux, par critère et par indicateur).

L'encodage sera effectué pour chacune des classes.

## 5. TRANSMISSION DES RÉSULTATS

Chaque enseignant remet les grilles d'encodage complétées par les résultats de ses élèves à la direction de son école.

La direction transmet les résultats à l'Administration pour le **3 juillet 2023 au plus tard**, en déposant les grilles remplies dans l'application Platra. Le mode d'emploi de Platra est disponible sur la page d'accueil de l'application.

### Confidentialité des résultats

Conformément à l'article 36/8 du décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, les résultats obtenus à l'épreuve certificative externe commune ne peuvent permettre aucun classement des élèves ou des établissements scolaires. Il est interdit d'en faire état, notamment à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements.

Les membres du personnel et les pouvoirs organisateurs des établissements scolaires qui ont connaissance des résultats obtenus à l'épreuve externe commune sont tenus à cet égard par le secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du Code pénal s'applique.

Le non-respect de l'interdiction de divulgation constitue une pratique déloyale au sens de l'article 41, alinéa 2 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement.

## 6. RETOURS QUALITATIFS SUR L'ÉPREUVE

Dans le souci d'améliorer le dispositif, les directions et les enseignants seront invités, après la session d'épreuves externes, à répondre à un questionnaire réalisé par la Direction des Standards éducatifs et des Évaluations visant à établir, avec leur collaboration, le bilan des épreuves externes communes de juin 2023. Un courriel sera envoyé sur la boîte mail administrative des écoles le **jeudi 29 juin 2023** à ce propos.

Le questionnaire « bilan » adressé aux enseignants de français pourra être rempli en ligne à l'adresse suivante : <https://form.jotform.com/231521887769369>



Un aperçu synthétique et anonymisé des réponses au questionnaire sera disponible dans le document *Résultats 2023*. Le document *Résultats*, publié chaque année sur [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be), présente les résultats globalisés à l'épreuve externe en Fédération Wallonie-Bruxelles (taux de participation, taux de réussite et scores moyens globaux).

## 7. CONTACTS UTILES

### Pour une question d'ordre général

- **Mélanie Bost et Catherine Smits**

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations

02 690 82 26 ou 02 690 82 87

[cess@cfwb.be](mailto:cess@cfwb.be)

### Pour une question relative à la correction de l'épreuve

La permanence pour l'épreuve de français est organisée au **02 690 82 12**

- le lundi 26 juin de 13 h à 16 h
- le mardi 27 juin de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h
- le mercredi 28 juin de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

[cess@cfwb.be](mailto:cess@cfwb.be)

### Pour une question relative à l'encodage des résultats

- **Adrien Allart**

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations

02 690 80 37

[evaluations.externes@cfwb.be](mailto:evaluations.externes@cfwb.be)

- **Thierry Libert**

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations

02 451 63 71

[evaluations.externes@cfwb.be](mailto:evaluations.externes@cfwb.be)